



Info Confrançon

Juin 2019 - Bulletin municipal n° 49
www.confrancon.fr



Centre aquatique de la Plaine Tonique

Crédit photo : Marc Chateletain



» On imagine
l'émotion ressentie
chaque année aux
commémorations du
8 mai relatant
la libération ! »

Mémoires d'Hommes...

Je voudrais saluer tout d'abord un grand homme au mérite incomparable : il s'agit de Monsieur **Emile RIGOLLET** qui a fêté ses 100 ans le 8 mai dernier.

En effet, Emile RIGOLLET est né à Confrançon le 8 mai 1919 dans la maison où il vit encore. Son enfance se déroula assez naturellement à la ferme de ses parents : il était un élève brillant et obtint son certificat d'études à l'âge de 12 ans. Après avoir été mobilisé, il partit au front en novembre 1939 et fut fait prisonnier le 12 juin 1940.

Comme beaucoup de soldats, il a sacrifié 5 longues années de sa jeunesse.

On imagine l'émotion ressentie chaque année aux commémorations du 8 mai relatant la libération !

À son retour, il n'eut le choix que de travailler à la ferme de ses parents à l'Effondras, puis il a rencontré Renée avec qui il a fondé sa famille et qui lui a donné 4 enfants.

Au village, tout au long de sa vie, il a beaucoup donné de son temps et de ses compétences : la CUMA, le Sou des écoles, les sapeurs-pompiers, l'amicale des anciens combattants, la mutuelle agricole, etc.

Enfin, Emile RIGOLLET a été élu au conseil municipal durant 36 années et il a terminé par un mandat de maire (1983/1989), ce qui lui a permis de côtoyer comme il le dit, son ami le docteur JANNEL, fondateur du district.

Le 8 mai dernier, c'est en compagnie de l'amicale des anciens combattants que la municipalité a eu l'honneur de lui remettre la médaille communale pour tous les services rendus à la commune et de trinquer avec lui entouré de sa famille.

Je souhaitais aussi évoquer la disparition de deux personnalités bien connues à Confrançon :

Claude FROMONT, élu durant 25 ans dont 2 mandats de maire, a été mon mentor notamment sur le volet développement durable lorsqu'il a mis en place l'agenda du 21ème siècle sur la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse.



Mme Le Maire a remis la médaille communale à M. RIGOLLET le jour de son centième anniversaire

Solide et déterminé comme le pilier de l'équipe de rugby de l'USB qu'il a été durant plusieurs années, incontestable meneur d'hommes comme capitaine de l'équipe, il a œuvré sans compter pour des réalisations très appréciées à ce jour : l'assainissement et l'aménagement du bourg de Confrançon, le premier agrandissement des écoles, l'installation de la 1ère bibliothèque, la rénovation de la ferme en locaux techniques et centre de l'enfance, la construction du bassin de rétention sur le bief qui protège efficacement aujourd'hui des inondations... et cette liste n'est pas exhaustive.

Bernard VERNE figure incontournable au village nous a quittés également au printemps. Lui aussi, bénévole assidu du monde associatif, notamment sportif, il a été élu au conseil municipal durant mon premier mandat de maire. Militant syndicaliste à l'entreprise Berliet (Renault

Truck aujourd'hui), il défendait avec conviction ses idées et ses valeurs pour une plus grande justice sociale, et ce même après avoir pris sa retraite. Il était encore élu au CCAS (centre communal d'action sociale) où il lui tenait à cœur d'animer le repas des anciens ; il était également à la tête de l'amicale des anciens combattants qu'il présidait en tant que membre de la FNACA (fédération nationale des anciens combattants d'Algérie).

Au nom de la municipalité et de tous les Confrançonnais, je veux ici saluer et exprimer ma gratitude à ces 2 disparus.

Enfin, présenter mes sincères félicitations à Monsieur Emile RIGOLLET et lui souhaiter une excellente santé.

**Votre maire,
Christiane COLAS**

Sommaire



Le mot du Maire 2

Personnel communal

Du nouveau dans les services de la mairie 5



Budget

Finances communales en mouvement 6

Budget de fonctionnement 2019 7

Budget d'investissement 2019 8



Vie communale

Cérémonie du 8 mai 1945 9

Conseil en énergie partagé 10

Où en est le projet du parc éolien 11

Déchets : dépôts volontaires 12



Vie scolaire

SIVOS 13

L'année en images 14



Vie associative 16

Info territoriales 20



Infos pratiques 22

RENSEIGNEMENTS UTILES

Mairie

1 place de la Mairie,
01310 Confrançon
04 74 30 27 38
E-mail: mairie@confrancon.fr
Site internet: www.confrancon.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 10h00 à 11h30
- Mardi : 13h30 à 17h00
- Vendredi : 15h00 à 19h00

Numéros utiles

- École de Confrançon
04 74 25 24 31
- École de Curtafond
04 74 25 70 41
- Crèche Câlins et Trotinettes
04 74 30 14 37
- Garderie & Centre de Loisirs
Copain-Copine : 04 74 25 22 53
- Restaurant scolaire
07 87 93 16 93

Directeur de publication :

Christiane Colas (Maire)

Secrétariat de mairie : Roselyne Magnin

Commission information :

Chrystelle Guixa, Jean-Paul Buellet,
Joëlle Taboulot, Sylvie Triplet,
Jean-Luc Fromont

Conception graphique : Gary Leroux

Imprimé sur papier recyclé par Comimpress



Du nouveau dans les services de la mairie

Au revoir Sylvaine...

Après 9 années passées à la mairie de Confrançon, Sylvaine MARTIN a jugé que le temps était venu pour elle de partir vers un autre horizon professionnel. Le 5 avril, elle avait convié élus et collègues à partager un moment de convivialité.

« J'ai essayé d'apporter pendant ces 9 ans de direction des services municipaux mon expérience dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'informatique et de la communication : mise en place du recensement citoyen et de l'inscription sur les listes électorales par internet, création d'outils informatiques pour le secrétariat, communication municipale régulière par le site internet... J'ai été à la disposition des deux équipes municipales successives pour permettre la mise en œuvre de leurs décisions, accompagner, et manager les différents agents de la commune dans l'accomplissement de leurs missions. J'ai partagé avec les élus leurs convictions, leurs engagements mais également leurs déceptions et colères car il y en a, et il me semble de plus en plus dans le contexte actuel de chacun pour soi de notre société moderne... Je laisse la place à mon jeune successeur qui saura lui aussi apporter ses compétences et son expérience pour contribuer au bien vivre à Confrançon... ».

Christiane COLAS en a profité pour la remercier vivement pour tous les services rendus à la collectivité, dans une fonction de Directrice des services de mairie si importante pour la commune, ses élus et ses habitants. Une fonction qui se complexifie de plus en plus nécessitant énergie et compétences, ce dont Sylvaine ne manque pas. Après avoir ausculté son CV à la loupe, Mme le Maire a constaté qu'il s'agissait là de sa plus longue période professionnelle au même poste, signe d'un certain attachement. Elle lui a souhaité



au nom de tous les élus une pleine réussite dans ses nouvelles attributions professionnelles au sein de la Communauté d'agglomération orientées vers la défense des salariés dans les instances paritaires et vers la formation.

Bienvenue Nicolas...

Depuis début juin, le poste de Directeur des services est occupé par Nicolas MICHALET, qui n'est pas étranger à la commune puisqu'il réside au Logis-Neuf avec Estelle et leurs deux enfants, et qu'il est conseiller municipal depuis 2014. Passionné par les missions d'intérêt public, Nicolas a effectué toute sa carrière dans la fonction publique, d'abord dans la gendarmerie à Lyon en tant que gestionnaire budgétaire, et depuis 2011 au sein du Département de l'Ain comme gestionnaire budgétaire et financier puis récemment Chef de service du Budget-Dette. Titulaire du concours d'attaché territorial, il a été recruté par la Communauté d'agglomération qui assume la gestion des ressources



humaines de tous les agents de la commune. Ce faisant, Nicolas a dû démissionner de son mandat de conseiller municipal, incompatible avec son nouveau poste. Souhaitons-lui entière satisfaction dans l'exercice de ses nouvelles missions sur la commune.

Des finances communales en mouvement

Les finances communales ont subi ces dernières années d'importants changements avec l'impact des différentes réformes fiscales (Taxe Professionnelle, baisse des dotations de l'état...) et territoriales (loi NOTRe avec fusion des intercommunalités...) mises en œuvre par les gouvernements successifs.

La nouvelle Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse a été créée en 2017 avec de nouvelles organisations politiques et décisionnelles, administratives, de mise en œuvre des différentes compétences... et bien entendu budgétaires. Comme prévu par la loi, le conseil de communauté d'agglomération a décidé une harmonisation sur 6 années des taux d'imposition des 7 anciennes intercommunalités. Ainsi, pour la troisième année, cela se traduira en 2019 sur notre territoire de l'ex-communauté de communes de Montrevel par une diminution des taux communautaires des taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.

En parallèle, le conseil municipal de Confrançon a décidé en 2017 et 2018, comme d'autres communes, de « récupérer » ces baisses au profit du budget communal, tout en veillant à ne pas augmenter la pression fiscale sur ses habitants. Cette orientation a également été appliquée pour le budget 2019 où les hausses de taux côté commune sont accompagnées de baisses de taux côté communauté d'agglomération.

A cette évolution « mécanique » s'ajoute la décision du conseil municipal d'augmenter modérément le taux de la taxe d'habitation, qui par ailleurs fait l'objet d'une exonération progressive sur 3 ans mise en place par le gouvernement pour 80% des ménages. Pour les contribuables concernés par l'exonération, la taxe d'habitation baissera en 2019, non pas de 35% mais d'environ 29.5%. Côté commune, cette mesure pourrait amener environ 10 000 € dans le budget afin de faire face aux baisses de certaines dotations de l'Etat et aux augmentations de dépenses, notamment énergétiques.

Les taux communaux ont été ainsi fixés pour 2019 :

- **Taxe d'habitation : 13.52 %**
- **Taxe sur le foncier bâti : 16.97 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 45.81 %**

Ils pourraient permettre, selon l'estimation des bases 2019, de collecter **425 646 €** pour le budget communal.

Nouveauté 2019 : avec l'application de la loi NOTRe, la compétence assainissement n'est plus assumée par la commune mais par la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse. En conséquence, nous ne présenterons plus de budget assainissement dans le bulletin communal.

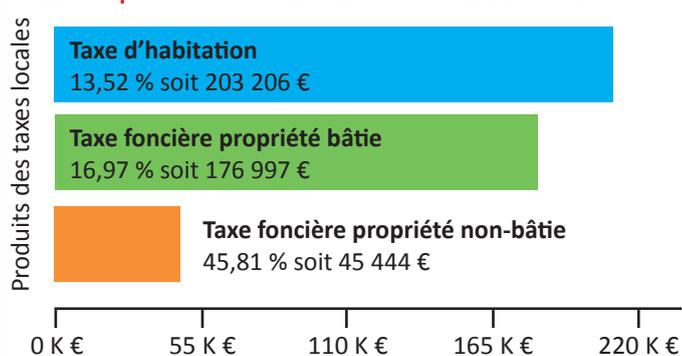
Budget fonctionnement 2019

Le budget primitif 2019 s'établit à 809 623.88 € en fonctionnement.

Il a été construit à partir des taux d'imposition communaux votés, comme expliqué plus haut.

Les dépenses sont marquées par différentes opérations exceptionnelles, à la hausse comme à la baisse : mise en provision de la participation exceptionnelle pour équipement public de 130 000 € demandée par la commune afin de contribuer aux travaux de voirie permettant un accès facilité au supermarché suite à la requête de la société concernée ; double facture d'électricité (deux années) suite au changement d'abonnement du gymnase ; contribution à la baisse au SIEA par rapport à 2017 où la commune avait dû financer l'enfouissement des réseaux du Logis Neuf ainsi que l'éclairage de la place de l'église. Des augmentations de dépenses sont d'ores et déjà prévues : hausse des prix de l'énergie, hausse des consommations d'eau et d'électricité avec la mise en service des vestiaires du gymnase, intérêts bancaires sur les emprunts à court terme et lignes de trésorerie, participation au SIVOS...

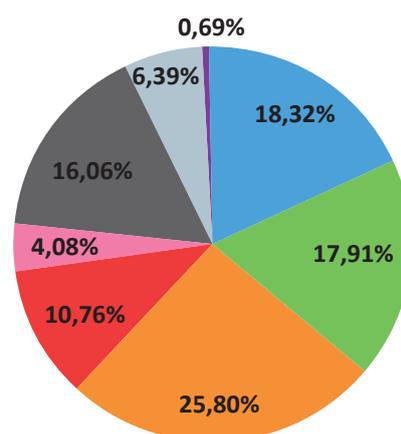
Taux d'imposition communaux des contributions directes



Ainsi, le budget primitif 2019 permet de virer 51 731.25 € à la section investissement, contre 117 000 € pour le budget 2018 (notamment en raison des opérations exceptionnelles citées ci-dessus). Ce montant contribuera au financement des investissements programmés en 2019, qui restent soutenus (voir plus loin).

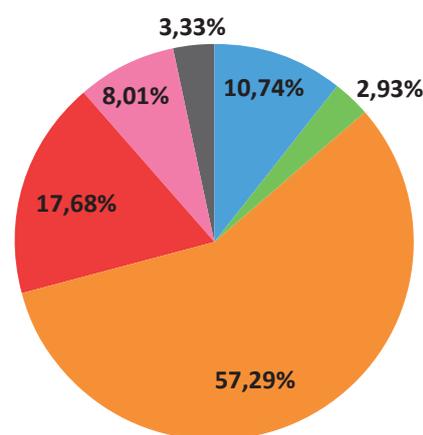
Principales dépenses de Fonctionnement 2019

Charges à caractère général	148 290 € soit 18,32 %
Reversement CA3B (salaires)	145 000 € soit 17,91 %
Reversement SIVOS et SIEA (éclairage public)	208 902 € soit 25,80 %
Autres charges et Imprévus	87 106,63 € soit 10,76 %
Charges financières	33 000 € soit 4,08 %
Dotations aux provisions	130 000 € soit 16,06 %
Virement à la section d'investissement	51 731,25 € soit 6,39 %
Reversement FNGIR et Fonds de péréquation	5 594 € soit 0,69 %
TOTAL	809 623,88 €



Principales Recettes de Fonctionnement 2019

Excédent antérieur reporté et Produits Exceptionnels	86 973,88 € soit 10,74 %
Produits des services	23 750 € soit 2,93 %
Impôts et taxes	463 846 € soit 57,29 %
Dotations et participations	143 165 € soit 17,68 %
Dotations compensation CA3B	64 889 € soit 8,01 %
Revenus des immeubles et exceptionnels	27 000 € soit 3,33 %
TOTAL	809 623,88 €



Evolution de la dette en capital

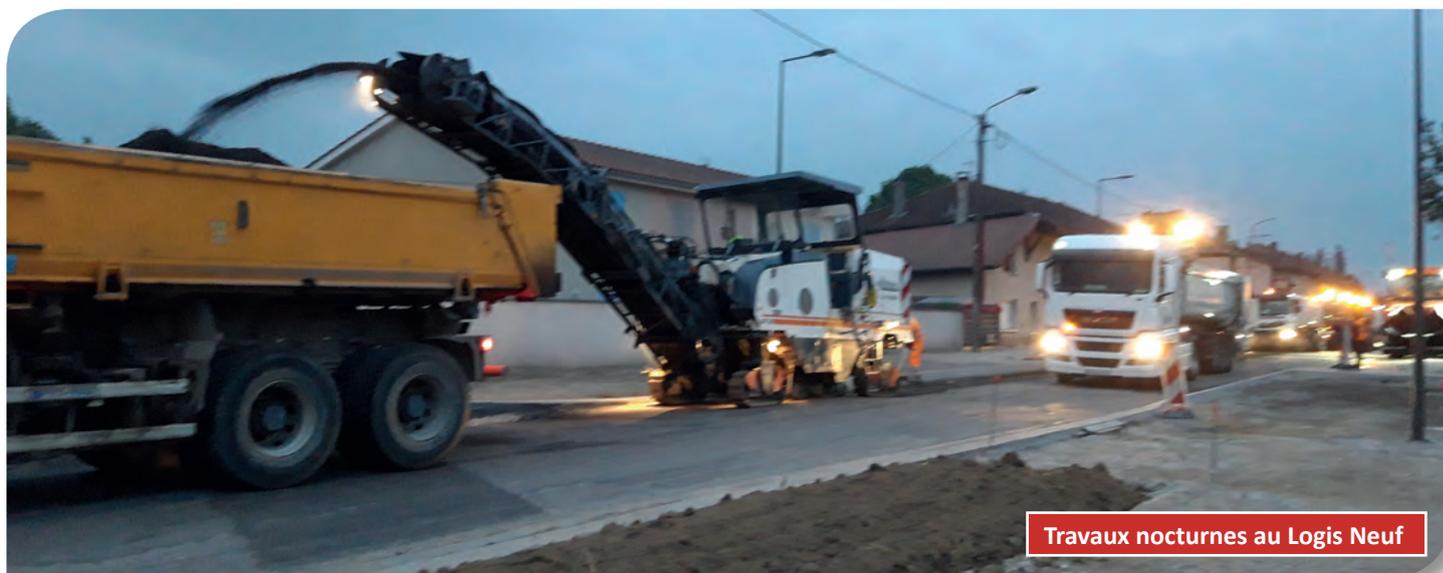
La dette en capital (capital des emprunts restant dû) a été multipliée par deux entre 2016 et 2018, passant de 507 588,88 € à 1 192 930,75 €. Cette évolution est à relier à la mise en route de deux projets d'importance en 2017 : la construction des vestiaires du gymnase et l'aménagement du Logis Neuf. Un emprunt de 800 000 € à rembourser sur 20 ans a été contracté, augmentant la dette de la commune. Il s'agit là d'un événement normal de la vie communale : dans un village rural tel que le nôtre, la dette en capital emprunté évolue en dents de scie, au gré des gros investissements réalisés, qui sont le plus souvent espacés de quelques années : agrandissement de l'école, construction du gymnase, réfection des toitures de l'église, de la mairie...

Comme pour la plupart des ménages, le recours à emprunt est indispensable, l'important étant d'être en capacité de les rembourser. En 2016, nous arrivions à la fin d'un cycle de désendettement, avec des programmes d'investissements modérés sans emprunt, et une dette en capital au plus bas avec 374 € par habitant. Une situation propice pour assumer de nouveaux investissements d'envergure au bénéfice des habitants. Avec l'emprunt réalisé en 2017, la dette par habitant est passée à 877 € en 2018, un niveau semblable à 2010 où nous étions à 935 €/hab après les réalisations de l'école, du gymnase et du toit de l'église. Nous entrons aujourd'hui dans une période de désendettement où maîtrise budgétaire et modération des investissements seront de mise, comme cela a été fait par le passé.

Evolution de la dette en capital		Nombre d'habitants	Montant / habitant
01/01/2001	904 085,14 €	878	1 029,71 €
01/01/2008	706 650,94 €	1053	671,08 €
01/01/2010	1 015 419,92 €	1086	935,01 €
01/01/2012	722 322,35 €	1136	635,85 €
01/01/2014	633 661,23 €	1221	518,97 €
01/01/2016	565 777,59 €	1344	420,97 €
01/01/2018	1 247 383,20 €	1358	918,54 €
01/01/2019*	1 192 930,75 €	1360	877,15 €

*Dans le cadre du programme Logis Neuf (phases 1 et 2), d'autres emprunts à court terme et lignes de trésorerie ont été souscrits pour 750 000 €, avec remboursement à réception de la TVA et des subventions.

Hervé COLAS



Budget Investissement

En 2018, les principaux investissements ont été la poursuite de l'aménagement du Logis Neuf (893 188,67 € réalisés), l'achèvement des vestiaires du gymnase (139 795,53 € réalisés), l'aménagement en cours de la place de l'église (23 972,28 € réalisés).

Pour 2019, ce sont environ 1 167 500 € de dépenses d'investissements qui sont inscrites au budget, dont une part significative d'investissements 2018 en restes à réaliser :

- Les restes à réaliser de l'aménagement du Logis Neuf ainsi que le solde du programme : 755 000 €
- Les remboursements d'emprunts notamment à court terme : 270 000 €
- La réfection du préau de l'école : 23 000 €
- Les restes à réaliser de la construction des vestiaires du gymnase : 6 000 €
- Les restes à réaliser de l'aménagement de la place de l'église : 33 000 €
- Investissements divers : 80 000 €.

Les recettes d'investissement seront composées essentiellement par des reports de résultats ou excédents antérieurs ou annuels des sections fonctionnement et investissement (= autofinancement), ainsi que par des subventions et récupérations de TVA liées aux investissements réalisés en 2018, qui permettront le remboursement progressif des lignes de trésorerie et emprunts court terme souscrits.

Hervé COLAS

Dépenses d'investissement 2019

Remboursement du Capital emprunts

269 717 € soit 23,10 %

Achat terrain

7 170 € soit 0,61 %

Aménagement Logis Neuf

755 274,31 € soit 64,69 %

Vestiaires Gymnase solde

6 030,17 € soit 0,52 %

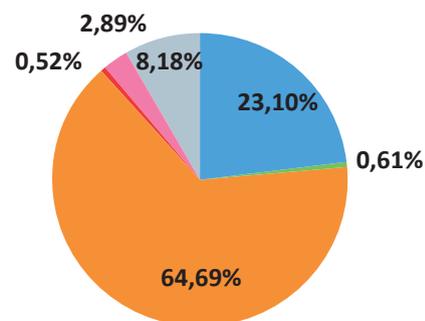
Place de l'Eglise solde

33 764,99 € soit 2,89 %

Autres investissements 2019

95 543,80 € soit 8,18 %

TOTAL : 1 167 500,27 €



Recettes d'investissement 2019

Virement de la section de fonctionnement

51 731,25 € soit 4,43 %

Excédent d'investissement 2018

291 258,59 € soit 24,95 %

Excédent de fonctionnement 2018

290 911,01 € soit 24,92 %

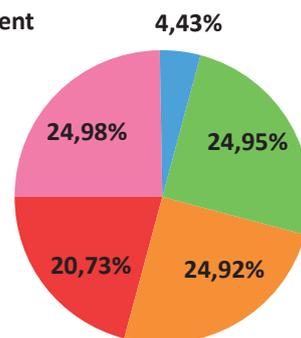
Recettes diverses (TLE, TVA)

242 000 € soit 20,73 %

Subventions - Participations

291 599,42 € soit 24,98 %

TOTAL : 1 167 500,27 €



Cérémonie du 8 mai 1945



Cérémonie du 11 novembre 2018 en présence de Bernard VERNE (archives)

La cérémonie de commémoration célébrant la fin de la seconde guerre mondiale a connu une tournure particulière cette année pour plusieurs raisons.

La première, c'est que le défilé jusqu'au monument aux morts n'a pu avoir lieu compte tenu de la météo capricieuse du mois de mai. La cérémonie s'est donc déroulée en partie à la salle des

fêtes, en présence des acteurs habituels : enfants, habitants, élus, pompiers, musiciens de St Didier et enfin anciens combattants. Comme à l'habitude, Mme le Maire a lu le message du ministre, Marc CHAPATON a égrené la liste des enfants de Confrançon morts pour la France, l'assemblée a respecté une minute de silence... mais il manquait quelqu'un, Bernard VERNE, président de l'Amicale des anciens combattants décédé début mars. Christiane

COLAS a salué sa mémoire et son engagement sur la commune. Elle a aussi rendu hommage à Emile RIGOLLET qui célébrait ses 100 ans le jour même. Né le 8 mai 1919, il a connu la guerre qui lui a pris plus de 5 ans de sa vie, soldat incorporé en novembre 1939 puis prisonnier de retour à la maison en avril 1945. A l'issue de la cérémonie à la salle des fêtes, une délégation s'est rendue au monument aux morts avant de rendre visite à Mr et Mme RIGOLLET, pour célébrer notre centenaire, un homme engagé pour la commune, dont il a été maire de 1983 à 1989.

Jean-Luc FROMONT, conseiller délégué



Remise de la médaille communale à M. RIGOLLET

Conseil en Énergie Partagé

Sous l'impulsion de l'ex Communauté de communes de Montrevel, la commune de Confrançon bénéficie depuis plusieurs années de la démarche de Conseil en Énergie Partagé proposée par ALEC01 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain).

Développé par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), ce service aux collectivités locales a pour but de les accompagner dans la gestion des consommations d'eau et d'énergie, avec l'appui d'un conseiller spécialiste de l'énergie.

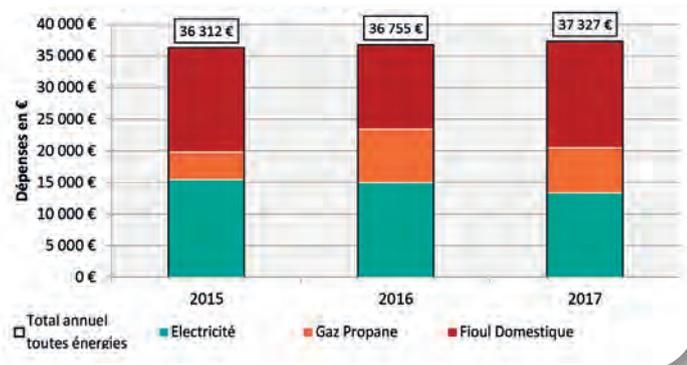
Deux types d'actions composent le service de Conseil en Énergie Partagé :

- Un accompagnement de base : réalisation d'un bilan énergétique de la collectivité sur l'ensemble de son patrimoine, proposition des pistes de réduction des dépenses, suivi énergétique (analyse des dérives, suivi des préconisations, remise d'un bilan annuel).
- Des actions à la carte, adaptées aux besoins de la commune : appui technique sur les projets de rénovation et de construction de la collectivité, sensibilisation des élus et des utilisateurs des bâtiments publics sur les questions d'énergie.

Dans le cadre de son plan climat, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a déployé le service auprès des communes volontaires de son territoire.

Concrètement, le conseiller recueille les factures d'eau et d'énergie de l'ensemble des bâtiments communaux afin de réaliser un bilan annuel remis aux élus.

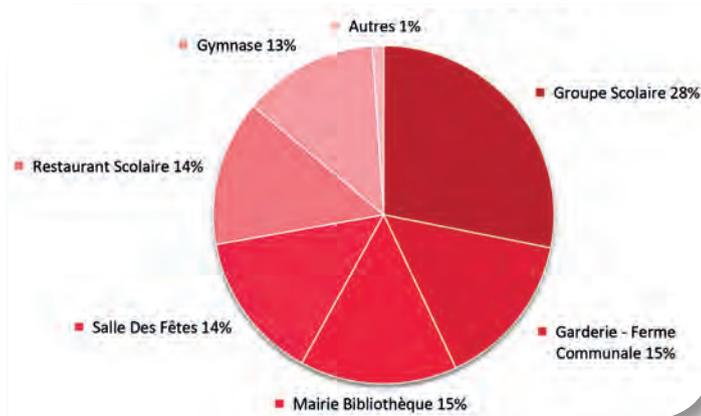
Celui-ci permet d'appréhender l'évolution des consommations globales d'énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude, l'éclairage et les équipements électriques, en kWh et en euros :



Evolution des dépenses en € entre 2015 et 2017

rénovées. De même, une attention particulière est portée sur le réglage des boîtiers de régulation de chauffage dans les différents bâtiments communaux.

La consommation d'énergie se répartit ainsi entre les différents bâtiments communaux :



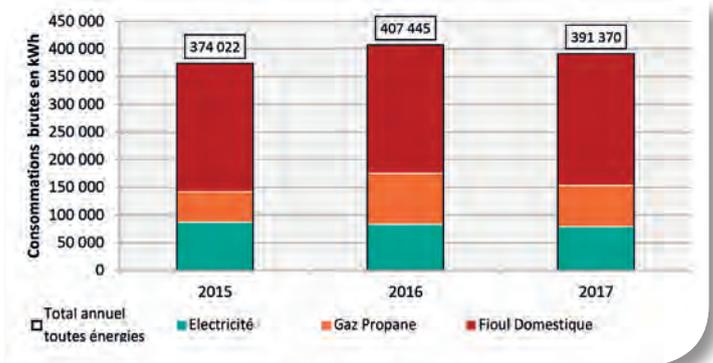
Consommations totales 2017

Les consommations d'énergie impactent également les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) mises en cause dans les changements climatiques constatés. Pour la commune, ce sont environ 98 tonnes équivalent CO₂ de GES qui ont été émises pour l'année 2017. Cela correspond à un trajet de 985 000 km parcourus avec une berline neuve (100 g de CO₂/km), soit environ 24,6 fois le tour de la Terre (40 075 km).

Commune, particuliers, entreprises, la maîtrise des consommations d'énergie constitue un enjeu majeur :

- économiquement parce que le coût de l'énergie ne va cesser d'augmenter,
 - en terme de ressources parce que les énergies fossiles sont limitées,
 - en matière de contribution aux changements climatiques.
- A chacun d'agir à son niveau, pour faire mieux...

Jean-Luc FROMONT, conseiller délégué



Evolution des consommations brutes en kWh entre 2015 et 2017

Bien entendu, une multitude de paramètres viennent impacter ces consommations : les conditions climatiques (ex : hiver rigoureux), les évolutions des bâtiments (ex : mise en service du restaurant scolaire), les dates de livraisons (ex : cuve de fioul ou gaz pleine), les cours de l'énergie, les pratiques des usagers mais également les décisions prises ces dernières années par les élus. A titre d'exemple, suite aux bilans énergétiques réalisés et à une analyse des déperditions d'énergie par caméra thermique, les menuiseries et l'isolation sous toit de la salle des fêtes ont été

Où en est le projet de parc éolien sur Confrançon ?

L'implantation d'un parc éolien est une démarche longue et très encadrée.

A Confrançon, le projet porté par l'entreprise SOLVEO a véritablement débuté en décembre 2016 lorsque le conseil municipal a donné à l'unanimité son accord au lancement d'une étude de faisabilité. Le projet s'est petit à petit affiné, enrichi par des études environnementales, paysagères et acoustiques menées pour cerner et limiter les impacts sur l'environnement et le voisinage. Les personnes touchées ou intéressées par le projet ont pu bénéficier d'informations lors de deux permanences publiques tenues en 2017 par l'entreprise SOLVEO et de plusieurs articles dans le bulletin communal. Elles ont également pu consulter l'ensemble des pièces du dossier et émettre un avis personnel sur le projet lors de l'enquête publique dili-

gentée du 28 janvier au 1er mars 2019 par la préfecture. Les élus des 18 communes situées dans un périmètre de 6 km autour du projet éolien ont également fait l'objet d'une réunion d'information le 16 janvier 2019. Leurs conseils municipaux ont ensuite été appelés à émettre un avis sur l'implantation des 3 éoliennes de 180 m de haut : 15 communes ont répondu favorablement, 2 se sont prononcées contre et un conseil municipal n'a pu se départager. Le conseil municipal de Confrançon a voté favorablement avec 13 voix pour et une abstention. A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur Gérard DEVERCHERE a émis le 29 mars 2019 un avis défavorable au projet. Ses conclusions sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Ain.

Pour autant, la décision d'autoriser ou re-

fuser le projet d'implantation d'un parc éolien à Confrançon n'appartient ni au commissaire enquêteur, ni à l'entreprise SOLVEO, ni aux propriétaires des terrains, ni au conseil municipal de Confrançon, ni aux riverains, ni aux élus des communes et collectivités voisines, ni aux militants pro-énergies renouvelables, ni aux anti-éoliennes, ni aux dirigeants du monde qui fixent des objectifs de transition écologique... La réglementation est ainsi faite que la décision appartient au préfet du département de l'Ain, Arnaud COCHET, qui devra transiger pour prendre la décision qui semble la plus cohérente, à l'échelle locale comme à l'échelle globale. Celle-ci devrait intervenir dans les prochaines semaines, courant de l'été.

Jean-Luc FROMONT, conseiller délégué



Mon Cap Énergie

Un accompagnement de A à Z pour votre projet de rénovation énergétique !



Quels travaux sont prioritaires ? Quel est le budget ? Puis-je obtenir des aides financières ? Où trouver des artisans ? Et bien d'autres questions peut-être ?

Vous souhaitez réduire les consommations énergétiques de votre logement mais vous ne savez pas par où commencer ? La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse propose « Mon Cap Énergie », **service d'accompagnement des projets de rénovation énergétique** des logements, que vous soyez en **maison individuelle ou en copropriété, propriétaire bailleur ou occupant.**

Mon Cap Énergie vous propose un accompagnement individualisé et personnalisé d'aide à la rénovation énergétique performante. Un conseiller objectif et indépendant, est à vos côtés pour faciliter votre démarche et vous guider à chaque étape de votre projet.

Rendez-vous sur www.moncapenergie.fr ou contactez un conseiller au **04 74 45 16 49**

Déchets : dépôts volontaires

Les bonnes pratiques pour le verre et quelques réponses à vos questions

Le verre est un matériau recyclable à 100% et à l'infini, à condition de bien le trier.

Par méconnaissance, chaque habitant jetait encore en moyenne 8 kilos de verre dans les ordures ménagères en 2016.

Pots, bocaux et flacons en verre se trient aussi, et doivent accompagner les bouteilles dans les conteneurs réservés à cet effet (les verts), ainsi, ils seront dirigés vers un centre de recyclage du verre, puis dans une verrerie afin d'être fondus, pour redevenir pots, bocaux, flacons et bouteilles et ce, à l'infini...

Par contre, leurs cousins, vaisselle, vitrages et ampoules seront dirigés vers la déchetterie, en aucun cas dans le conteneur à verre dont ils sont bannis, ainsi que de la poubelle ménagère.

Avec ou sans couvercle ?

Peu importe, les couvercles de ces emballages, de même que les cerclages des bocaux seront récupérés dès leur arrivée en usine de recyclage.

Et le carton

Suite à de nombreuses incivilités occasionnant aux agents communaux un travail fastidieux de tri et de déplacement à la déchetterie (voir bulletin précédent), il est décidé de supprimer les 2 conteneurs cartons mis à disposition des habitants, à partir de juillet.

Encore une fois, le comportement inapproprié de quelques uns obligera dorénavant chacun à se déplacer à la déchetterie de Polliat pour déposer les cartons.

Rappel

En aucun cas les cartons ne doivent finir dans la benne à papier du fleurissement. Le carton, les couvertures de livres et le papier plastifié ne sont pas recyclables avec le papier traditionnel, mais sont recueillis à pleine benne en déchetterie.

Au prochain bulletin, nous parlerons du recyclage des emballages plastiques et dérivés... vous savez le conteneur jaune !

Enfin, pas si compliqué le tri !

Jean-Paul BUELLET, conseiller délégué

Pas de lavage

Les emballages doivent être vidés, mais non lavés, cette pratique permet une économie d'eau substantielle.

Pas de verre dans ma poubelle ménagère, ah bon ?

L'usine de méthanisation OVADE, qui traite l'ensemble des déchets ménagers n'est pas adaptée pour recevoir le verre : d'une part, le verre est abrasif et risque d'endommager les équipements lors du tri ; d'autre part, le verre n'est pas valorisable dans cette usine et finira avec les refus, dans les casiers d'enfouissement du site de la Tienne à Viriat... Dommage !!!



Souvenir de Noël 2018

SIVOS

Créé en 2005, le SIVOS, syndicat intercommunal à vocation scolaire assume la gestion des écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Confrançon-Curtafond.

Le Sivos dispose de son budget propre alimenté par la contribution des deux communes au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

Côté effectifs

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Confrançon	Enfants	123	130	127	139	155	148	144	154
	En %	62,44%	66,33%	66,15%	67,15%	71,43%	69,48%	66,97%	72,64%
Curtafond	Enfants	74	66	65	68	62	65	71	58
	En %	37,56%	33,67%	33,85%	32,85%	28,57%	30,52%	33,03%	27,36%
Total	Enfants	197	196	192	207	217	213	215	212

Enfants par commune (habitation) au 1^{er} Janvier

Nous observons une certaine stabilité des effectifs scolarisés (- 3 en 2019).

Côté salariées, les changements ont été importants en 2018. A présent, l'équipe est en place et fonctionne bien, dans l'intérêt des enfants.

Le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 et la réflexion plus globale sur l'organisation des emplois du temps des salariées a également permis la remise à plat des relations avec les 2 associations qui participent grandement à la vie scolaire, le Restaurant scolaire et Copain-copine. Ainsi, si l'aide financière du SIVOS est moins importante, la mise à disposition de temps de salariées est en hausse et à certains moments, ce sont ces associations qui nous aident. C'est une manière de mettre en commun nos forces afin de compenser nos faiblesses.

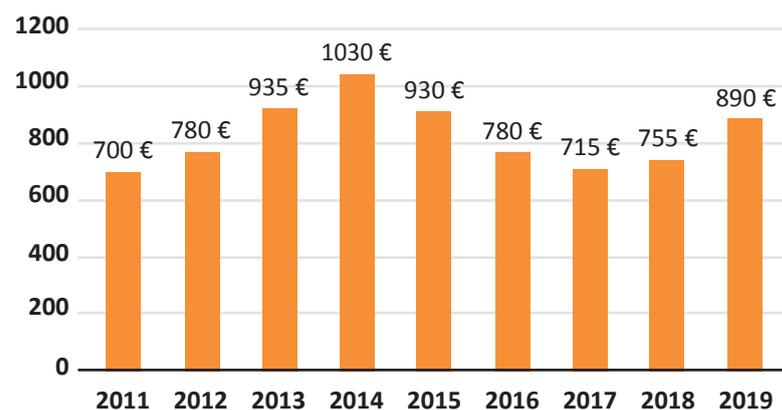
Le budget du SIVOS est marqué par une hausse sensible : **les communes participeront en 2019 à hauteur de 890 € par élève résidant sur leur territoire**, contre 755 € en 2018. Il faut toutefois remarquer qu'en 2018, nous avons puisé dans nos réserves à hauteur de

20 000 € soit environ 95 € par élève (donc une dépense réelle de 850 €). Cette hausse est notamment liée à l'augmentation des combustibles (chauffage) et des charges de personnel (+ 12 000 €) du fait de la fin des contrats aidés et de la titularisation de personnels. L'année 2019 verra également la finalisation de l'achat d'ordinateurs portables dans les classes de Curtafond (une vingtaine) dans le cadre de la politique de l'Etat autour du numérique (subvention de 50%). Il y a quelques années, le SIVOS avait déjà pu bénéficier de l'aide de l'Etat dans le cadre de «l'école numérique rurale» sur l'école de Confrançon. Le crédit scolaire par enfant (hors photocopies) est maintenu à 50 € de même que le crédit de petits investissements à 100 € par classe.

Le budget du SIVOS s'établit à un peu moins de 200 000 €, soit près de 1 000 € par élève.

Ce sont des sommes très élevées, elles représentent la plus grosse charge de fonctionnement des communes. Il est donc également important de remercier le travail du Sou des écoles et l'implication de la Communauté d'agglomération qui financent de très nombreuses activités (sorties scolaires, théâtre...) dans le cadre de l'école, activités que le SIVOS, donc les communes auraient bien du mal à assumer.

Côté finances



Évolution du coût par élève revenant aux communes

Hervé COLAS, Président du SIVOS

L'année en images



Carnaval le 22 mars
Tous les enfants ont défilé déguisés dans le village, accompagnés de nombreux parents, au rythme des chansons et des instruments à percussions.



Le 100ème jour d'école le 5 avril
Les enfants de maternelle ont fait des activités autour du nombre 100. Les CP et CE1 se sont rendus à Curtafond (navettes CA3B) pour faire également des activités autour du 100, préparées par les élèves de CM1 et CM2 : artistiques (arbre à 100 mains...), manuelles (construction de 100 kaplas), numération, puzzle...



Echanges avec les correspondants de Buellas

Le 1er février, les correspondants de Buellas sont venus à Confrançon pour faire connaissance et faire des activités ensemble (jeux de qui est-ce, dessiner c'est gagner le matin, activités sportives l'après-midi). Puis le vendredi 29 mars c'était au tour de Confrançon d'aller à Buellas (financement transport Sou des écoles) pour un grand jeu de loto le matin et des jeux sportifs l'après-midi.

Une sortie scolaire commune à Touroparc a conclu cette année de correspondance le 7 juin afin d'aborder la dentition des animaux en fonction de leur régime alimentaire.





Sortie aux grottes d'Azé le 20 mai pour les élèves de maternelle avec atelier poterie, fabrication en argile d'une chouette et d'un pot, ainsi qu'une visite de la grotte, sortie entièrement financée par le Sou des écoles (entrées et transports).

Echanges avec les correspondants de Malafretaz
 Le 24 mai, les CP CE1 se sont rendus chez les correspondants des CP à Malafretaz (les CE1 correspondent eux avec les CE1 de Curtafond afin de garder un lien malgré les écoles différentes). Ils ont bénéficié l'après midi d'une animation kapla (financé par le Sou des écoles, transport CA3B), où les différents groupes ont pu construire un pont, un château, une tour Eiffel....



Représentation théâtre le 17 mai à la salle des fêtes, avec tous les enfants du RPI
 Depuis le mois de janvier, les classes avaient commencé le projet, avec l'intervention de Thierry CADOT pendant 12 séances, financée par le Sou des écoles (toutes les semaines ou les 2 semaines). Chaque enseignante a choisi un conte à mettre en scène avec sa classe. La représentation s'est très bien passée, un succès pour tous nos comédiens en herbe !



Le Père Noël à l'école le 17 décembre
 Il est passé voir tous les enfants pour les écouter chanter ou dire des poésies, puis est passé dans chaque classe distribuer des papillotes et des clémentines (financées par la coopérative scolaire) et distribuer des bisous à ceux qui le voulaient. Il a également apporté de nombreux cadeaux à chaque classe (crédit mairies).



Association Loisirs et culture



L'équipe de la Bibliothèque Municipale de Confrançon vous accueille les mardis de 17 h à 19 h et les samedis de 10 h à 12 h.

L'accès au prêt est gratuit pour les enfants et les étudiants. Il est de 5 € pour un adulte seul ou un couple.

Plus de 5 000 documents variés, romans, BD, CD... pour tous les publics vous attendent.

Tous les mois, la bibliothèque achète des nouveautés adultes et enfants, au fil de leur sortie littéraire.

Lors de notre rendez-vous d'avril avec la DLP (direction de la lecture publique) sur le site des Planons, nous avons échangé pas moins de 450 ouvrages (transport effectué par les agents municipaux).

Nous avons également la possibilité de réserver des livres et des CD sur votre demande auprès de la DLP. Afin de faire votre pré sélection, nous vous invitons à visiter le site : <http://lecture.ain.fr>.

Le portail internet dédié aux associations et aux bibliothèques du pôle territorial de Montrevel-en-Bresse est aussi à votre disposition pour faire vivre votre compte et connaître notre collection : www.culturenvies.fr.

Diverses animations sont proposées tout au long de l'année : soupe aux jeux, premières pages (remise d'un livre offert par le Conseil Départemental pour les enfants nés l'année précédente), partenariat avec les écoles...

Horaires d'été :

- Juillet : la bibliothèque ne sera ouverte que le samedi de 10 h à 12 h
- Août : fermeture du 1er au 31 août.
- Réouverture le mardi 3 septembre.

Renseignements :

Annie CONVERT, présidente : 06 33 63 61 35

Anne-Marie MEUNIER, secrétaire : 06 86 45 21 27

Sou des écoles de Curtafond Confrançon



L'association du Sou des Ecoles a pour but d'aider et d'assurer le prolongement et l'action de l'école publique par l'animation en son sein d'activités diverses à caractère éducatif, culturel, artistique, sportif ou social. 6 manifestations ont lieu tout au long de l'année scolaire sur les deux communes du RPI. Nous remercions toutes les familles et habitants de nos communes qui répondent présents à nos rendez-vous. Nous constatons cette année une baisse de la fréquentation sur la soirée dansante mais les autres manifestations mobilisent la communauté. Un grand merci aux quelques parents qui viennent nous prêter main forte.

La date de notre prochaine assemblée générale avec le Restaurant Scolaire n'est pas encore fixée mais nous rappelons l'importance de la présence des parents afin que ceux-ci puissent être au courant de toutes les actions menées pour nos enfants par les enseignants de nos deux écoles.

Année 2018-2019 : Théâtre avec les petites scènes verte, intervenant Théâtre pour monter un spectacle, sortie en ferme pédagogique, rencontres USEP (sportive) diverses, Cross et manifestations avec des correspondants (Buellas, Malafretaz...), sortie aux Grottes d'Azé ainsi que Touroparc...

En fin d'année, 4 départs sont d'or et déjà prévus au sein du bureau, et pour que cette association puisse continuer ses actions, nous aurons besoin de bénévoles. Si vous voulez rejoindre le Sou, contactez Johanne au 06 75 78 00 49 ou l'un des membres de l'association.

Renseignements :

Johanne BACON, présidente

06 75 78 00 49

phoebebacon@hotmail.com

<https://www.facebook.com/SoudesecolesConfranconCurtafond/>

Copain-Copine



Le centre de loisirs COPAIN-COPINE est une association gérée par des bénévoles et des salariés depuis plus de 20 ans. Marie-Laure LOUVET en est la directrice, elle est accompagnée de Marine GONNET, Marina COMTET qui va rejoindre l'équipe très prochainement et également Patricia PETROP pour assurer les activités que nous proposons :

- Accueil périscolaire, avant et après l'école
- Accueil de loisirs extrascolaires : mercredis, petites vacances et centre de juillet
- Aide aux devoirs les jeudis soirs avec inscription libre du CP au CM2. Cette aide aux parents et enfants a débuté en septembre 2000, elle est gérée par Marie-Laure et encadrée par des bénévoles (Jean-François COLAS, Marie-Claude FELIX, Jacqueline PAGLIERO, Jacqueline BARDET et Monique LABALME).

Notre bureau est actuellement composé de 8 membres :

- Présidente : Nathalie CARJOT (JOLY)
- Vice-présidente : Muriel BOULY
- Trésorière : Isabelle TYNEVEZ
- Trésorière adjointe : Sabila MOUALA
- Secrétaire : Sandrine GAMBY
- Secrétaire adjointe : Sophie PECHAUD
- Membres : Johan SOUBEYRAND, Elodie BERGERAT
- Représentants de la municipalité : Chrystelle GUIXA et Nicolas MICHALET.

Lors de la dernière assemblée générale du 22 Mars 2019, nous avons rendu hommage à Bernard VERNE qui a longtemps fait partie de la « famille de la garderie ». Nous avons vivement remercié Virginie BONNAMENT et Isabelle ROLLY pour leurs dix années passées à nos côtés. Un appel a été lancé pour que de nouveaux membres intègrent le bureau de l'association, pour sa pérennité et que la garderie ne soit pas en danger. Il a été bien entendu :



de nouveaux parents se sont manifestés et nous les en remercions.

Pour l'année 2020, nous espérons faire une deuxième manifestation si le nombre de bénévoles le permet.

Merci à tous les bénévoles de l'aide aux devoirs, aux membres du bureau, à Marie-Laure LOUVET et son équipe pour le travail qu'elles font auprès de nos enfants.

Renseignements :

Nathalie CARJOT (JOLY), Présidente

06 37 99 34 64

Marie-Laure LOUVET, Directrice

04 74 25 22 53

Copain-copine01@orange.fr

ASC

C'est une fin de saison qui s'achève pour l'AS Confrançon avec son assemblée générale qui s'est tenue le vendredi 7 juin 2019, agrémentée du tout premier tournoi de Molky de l'ASC, ouvert à tous.

Si vous êtes intéressés pour découvrir le basket, reprendre le sport, pratiquer un sport d'équipe ou encore coacher une équipe, être bénévole et vous investir mais surtout passer des bons moments et vous amuser, venez à l'AS Confrançon. Les entraînements sont dès à présent ouverts à tous pour venir essayer. Nous serons ravis de vous compter parmi nous.

Les inscriptions pour la saison 2019/2020 se feront mi-août ! N'hésitez pas à nous solliciter pour plus d'informations. Nous vous attendons !

Renseignements :

Julie DUCLOS, Co-Présidente

06 47 91 97 19

basketasconfrancon@gmail.com

Projet d'une équipe féminine au FCCCSMSD

Cette saison 2018/2019 se termine avec 218 licenciés, encore en hausse par rapport aux saisons précédentes.

Le club a renouvelé sa demande de label jeunes pour l'école de foot, sous la direction de Grégory LOPEZ.

Afin de « rivaliser » avec les grands, le FCCCSMSD porte le projet d'une équipe féminine séniors pour la nouvelle saison 2019/2020. Deux séances découverte et information ont eu lieu les jeudi 6 et 13 juin 2019. A suivre...

L'assemblée générale s'est tenue le samedi 15 juin 2019 au stade de Curtafond, suivie d'un barbecue convivial.

Si vous êtes intéressés pour pratiquer le foot, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des dirigeants du FCCCSMSD.

Renseignements :

Jean-Philippe DESMURS, président
06 30 03 48 68



L'équipe fanion

Planète Tennis

Le gymnase de Confrançon accueille les licenciés de Planète-Tennis pour des cours (jeunes et adultes) encadrés par un enseignant diplômé d'état le mardi, le jeudi, le vendredi soir et le samedi matin. Des entraînements ont lieu au même endroit le jeudi soir. Les courts extérieurs permettent de participer aux divers championnats (jeunes et adultes).

Cette année, le concours de pétanque aura lieu à Confrançon le samedi 6 Juillet après-midi.

L'assemblée Générale se déroulera également à Confrançon le vendredi 6 septembre et les inscriptions le lendemain matin au club-house.

Le 19 octobre, Planète-Tennis sera le club «pilier» de l'organisation de la course pédestre des foulées du Logis avec buvette et petite restauration.

Renseignements :

Monique PERRET, Présidente
06 17 14 03 45
Planete-tennis@fft.fr
www.club.quomodo.com/planete-tennis



Cours au gymnase

Les foulées du Logis

Le samedi 19 octobre

Quelques changements interviennent pour cette 3ème édition des Foulées du Logis.

Tout d'abord, un comité composé de quelques bénévoles s'est constitué afin d'assurer les démarches préalables à cette organisation. Après concertation, le support juridique de la manifestation sera désormais assuré par l'association Planète Tennis, soutenue par une grande partie des associations sportives et culturelles de la commune.

Le départ et l'arrivée seront donnés depuis le parking du gymnase de Confrançon, permettant ainsi un accueil plus adapté à une manifestation sportive, les coureurs pouvant bénéficier de la proximité des vestiaires et de points d'eau.

Les parcours seront très légèrement modifiés, évitant ainsi le carrefour de Mallet qui reste un point dangereux de par sa circulation automobile à des vitesses souvent excessives.

Un parcours de 6 km et un second de 10 km seront proposés, des courses enfants seront également au programme, certificat médical obligatoire pour adultes et enfants, autorisant la course en loisir et compétition. Pensez à le demander à votre médecin.

Nouveau

Une randonnée d'une dizaine de kilomètres fera le bonheur des marcheurs, afin de faire découvrir les bois et le bocage de Confrançon.

Des informations plus précises seront données au cours de l'été avec la distribution de flyers et sur le site internet de la commune.

Comme les années précédentes, nous ne manquerons pas de faire appel aux bonnes volontés afin de proposer à l'ensemble des participants un accueil de qualité, des circuits sécurisés et un village actif et solidaire. Une quarantaine de bénévoles est nécessaire.

Dès à présent, bloquez votre samedi après midi pour courir, marcher, participer à l'organisation ou encore encourager les compétiteurs.

Et pendant l'été, faites chauffer les baskets...

Jean-Paul BUELLET,
membre du comité d'organisation

Ligue contre le cancer

Les déléguées de la commune de la ligue contre le cancer ont commencé la collecte 2019 par une permanence au Supermarché CASINO le samedi 4 et le dimanche 5 mai.

Elles poursuivent leur action auprès des habitants qui souhaitent faire un don, afin de combattre cette maladie qui nous concerne tous.

Si un oubli a été fait et que vous désirez y participer, vous pouvez le faire auprès d'une déléguée, une partie de ce versement sera déductible des impôts.

Les déléguées de la commune

- Marie VELON
- Christiane BROYER
- Mireille CARJOT

Renseignements :

Marie VELON
04 74 30 29 66



Marie VELON - Mireille CARJOT - Christiane BROYER

Cure de jouvence pour la Plaine tonique

Le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a validé le 10 décembre 2018 les grands principes de requalification de la Plaine Tonique à Montrevel.

Créée en 1970 par le District de Montrevel-en-Bresse, la base de loisirs a été imaginée pour proposer une offre de loisirs variée et accessible à tous.

Près de 50 ans plus tard, elle constitue un site touristique majeur du département, avec 102 200 entrées, 145 800 nuitées et 7 268 séjours enregistrés en 2017. Sa clientèle est à la fois locale (Ain et départements limitrophes) et internationale puisque les ressortissants étrangers, notamment belges, néerlandais, allemands et suisses représentent 43% de la clientèle du camping. Sur le plan économique, la Plaine Tonique emploie 12 salariés permanents et une centaine de saisonniers. Son chiffre d'affaires annuel s'élève à 2,47 M€ et ses retombées économiques sont évaluées à 5,8 M€ hors transport, majoritairement pour le territoire (source CRT AURA).

Les habitants de Confrançon et de l'ex-Communauté de communes de Montrevel sont très attachés à ce lieu de détente et de loisirs aquatiques, par ailleurs théâtre de nombreuses manifestations sportives et culturelles. Ils sont ainsi près d'un sur deux à bénéficier de la carte permettant depuis 2008 l'accès gratuit aux plages du plan d'eau.

Depuis la fusion des intercommunalités en 2017, la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a pris le relais pour assumer la gestion de ce bel outil touristique. La gratuité d'accès a été étendue à l'ensemble des habitants de la grande intercommunalité. Et le projet de requalification de la Plaine tonique, initié par l'ex communauté de communes de Montrevel a été repris et retravaillé pour déboucher le 10 décembre 2018 sur un vote en conseil communautaire.

Les élus ont alors validé le principe et la programmation d'un projet ambitieux de réaménagement du site.

Celui-ci repose sur les principes suivants :

- requalification paysagère du camping et amélioration de l'offre de logement par le remplacement des mobile homes vétustes et la création d'hébergements flottants ;
- mutation de la zone karting avec aménagement du tour des lacs (6,5 km de sentier pédestre) et création d'espaces de jeux ;
- aménagement d'un espace central qualitatif ouvert sur l'ensemble du site pour accueillir le public et marquer l'entrée principale ;
- valorisation des berges de la Reyssouze ;
- création d'un espace pour des activités de loisirs et sportives élargies toutes saisons ;
- rénovation thermique du centre aquatique pour allonger la période d'ouverture et traitement des abords de la grande plage ;

- renforcement de la zone d'hébergement ouest pour les jeunes et les groupes avec une nouvelle forme d'hospitalité, «une auberge de jeunesse 2.0» ;
- création d'une zone dédiée, en partie sud de l'espace lac, comprenant la restauration, l'hébergement hôtelier, l'espace bien-être et les salles de séminaires pour une montée en gamme de l'offre ;
- restructuration et aménagement de l'espace lac pour les activités nautiques.

L'investissement programmé sur 4 ans s'établira à environ 23 M€ HT.

Son financement sera assuré par la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse à hauteur de 14,2 M€, la Région et le Département participeront pour 4,4 M€, le Département et les communes concernées contribueront à la requalification des carrefours d'accès et de la route départementale 28 pour 430 000 €. De plus, des investisseurs privés interviendront pour la création de l'ensemble hébergement hôtelier, restauration et bien-être pour 4,1 M€.

Les travaux devraient débuter à l'automne 2019 par une première phase de réalisation des aménagements extérieurs, suivie courant 2020 par la rénovation du centre nautique et la construction du bâtiment d'accueil.

Avec ce projet d'envergure, la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse entend positionner la Plaine tonique comme une destination incontournable au cœur de la stratégie de développement touristique du territoire. Pour cela, elle fait le choix de proposer de nouvelles offres d'activités et de services pour élargir les clientèles et développer les ailes de saison (printemps/automne) ; et de renouveler, diversifier et qualifier l'offre d'hébergement et de restauration, le tout en prenant en compte les aspects environnementaux : qualité de l'eau, utilisation des énergies renouvelables, intégration de la filière bois locale, maîtrise de consommation des fluides.

Tous à vos vignettes 2019 pour vos cartes d'accès...

La Plaine Tonique en chiffres :

- 15 hectares de base de loisirs
- 125 hectares de lacs dont un lac principal de 95 hectares
- Tour des lacs : 6,5 kilomètres
- 500 mètres de plage bénéficiant du Pavillon Bleu
- 1 camping 4 étoiles
- 586 emplacements
- 2500 lits

Jean-Luc FROMONT, conseiller délégué

Un service de transport à la demande pour l'ensemble des communes du territoire

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a confié l'exploitation de son service de transport à l'entreprise Keolis depuis le 1er janvier.

Ce contrat est l'occasion de proposer une offre de transport adaptée pour l'ensemble des communes du territoire avec une mise en place progressive dans le courant de l'année 2019.

Le service de transport à la demande sera étendu aux 74 communes du territoire à compter du 2 septembre.

Déployé sous la marque Rubis'Plus, il sera organisé en 7 secteurs géographiques.

Les habitants des communes pourront, à des horaires déterminés, soit se rendre à Bourg-en-Bresse, soit se rendre sur l'un des pôles d'attractivité interne au secteur.

Selon les secteurs, les habitants bénéficieront de 3 à 5 départs par jour, du lundi au samedi hors jours fériés.

Le service Rubis'Plus fonctionnera à la demande, dès qu'un seul usager en manifestera le besoin. L'utilisateur devra téléphoner à la centrale de réservation en indiquant le lieu où il souhaite se rendre.

A Confrançon, 3 points d'arrêt seront proposés : le Bourg, la plate-forme multimodale et l'Effondras.

Le transport à la demande pourra desservir Polliat ou Bourg, mais pas Montrevel qui ne se situe pas dans le même secteur.

Un fonctionnement simple et très souple pour les habitants :

- Réservation possible jusqu'à 2h avant le départ et jusqu'à 14 jours à l'avance.
- Une centrale de réservation ouverte du lundi au samedi de 7h à 19h : 04 57 38 37 01.

Le coût du trajet est celui d'un ticket de bus : 1,30€, soit 2,60€ l'aller-retour.

Les autres éléments de l'offre de transport

- Sur le réseau urbain : le réseau actuel est conservé dans ses grandes lignes, moyennant quelques changements :
 - des bus jusqu'à 20h (au lieu de 19h30)
 - des horaires « vacances » seulement l'été
 - des bus jusqu'à Saint-Just
 - une navette gratuite pour desservir le centre-ville de Bourg-en-Bresse
- une application mobile pour favoriser le co-voiturage
- un service de location de vélos en libre-service



Transport scolaire

Rubis Junior est le nouveau nom donné à l'offre de transport scolaire de la CA3B.

En se connectant sur www.rubisjunior.grandbourg.fr à compter du 17 juin, les usagers pourront effectuer leurs démarches d'inscription et s'informer sur le transport scolaire. Les démarches ont été simplifiées (moins de document à fournir) et le site a été optimisé pour trouver facilement son arrêt et la ligne rattachés à son établissement scolaire.

Les élèves déjà titulaires de la carte OÙRA ! n'auront qu'à vérifier leur fiche client pour renouveler leur abonnement. A noter qu'il faut bien conserver sa carte OÙRA ! qui est valable 5 ans et est rechargeable.

Pour les nouveaux clients, l'inscription est disponible sur www.rubisjunior.grandbourg.fr et également sur formulaire papier.

L'opération « Participation citoyenne »

Depuis 2016, la commune de Confrançon est engagée dans l'opération « participation citoyenne » aux côtés de la gendarmerie de Bourg. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire pour prévenir et lutter contre les cambriolages.

Ainsi, il vous est demandé de signaler aux forces de l'ordre les éventuels démarqueurs ou véhicules suspects et les faits d'incivilités, de surveiller mutuellement des habitations en l'absence de leurs occupants...

La commune compte parmi ses habitants une dizaine de référents « participation



citoyenne » qui ont la mission d'animer le réseau d'information sur l'atteinte aux biens et d'assurer le relais entre la population et la gendarmerie. Ils reçoivent des messages d'alerte de la gendarmerie, par exemple pour signaler un véhicule suspect

qui tourne dans le village voisin ou une série de cambriolages en cours.

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Cette démarche est donc avant tout un état d'esprit : être attentif et partager les informations en matière de sécurité.

En cas de doute sur un véhicule ou l'attitude d'un individu, ne pas avoir de retenue, appeler le 17. Les gendarmes sont demandeurs d'informations.

L'opération « Tranquillité vacances »



Il suffit de prendre un formulaire à compléter sur internet ou de se rendre à la gendarmerie pour compléter le document en indiquant les jours d'absence.

Les gendarmes passeront 1 ou plusieurs fois, suivant le temps d'absence des résidents et enverront un SMS aux demandeurs à chacun de leurs passages. Cette mesure est un SERVICE GRATUIT.

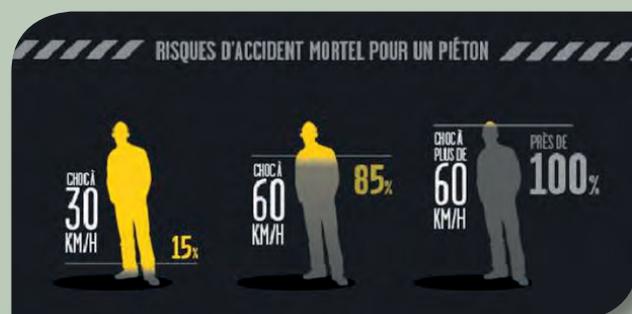
VOUS PARTEZ EN VACANCES ?

Adoptez les bons réflexes

**SIGNEZ VOTRE ABSENCE
À LA GENDARMERIE**

Vitesse excessive

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES



Régulièrement, des habitants viennent en mairie pour se plaindre de véhicules roulant à vive allure dans les agglomérations ou lotissements. Rappelons ici qu'il n'est pas normal de se sentir en insécurité devant chez soi et de craindre pour ses enfants. Les accidents n'arrivent pas qu'aux autres et chacun doit se sentir responsable.

Dans le même temps, la municipalité ne peut qu'encourager les scolaires à se munir de gilets jaunes à la descente du bus.

Nuisibles

Destruction obligatoire de l'ambroisie

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. L'arrêté préfectoral du 10 avril 2009 impose la destruction de l'Ambroisie avant floraison, c'est-à-dire avant juillet. Il revient aux occupants de terrains (locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit) ou à défaut aux propriétaires, de prévenir la pousse de l'ambroisie et de la détruire là où elle pousse. Le maire est chargé de l'application de cette réglementation. Pierre Chapuy est le référent ambroisie sur le territoire de la commune. Il est à ce titre votre interlocuteur pour vous aider à la reconnaître et vous conseiller dans la lutte.

Destruction obligatoire des chardons

Dans tout le département de l'Ain, afin de juguler la prolifération des chardons, les propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants d'un terrain, sont tenus de procéder à leur fauche ou à leur destruction avant floraison et montée en graines, que ce soit sur des parcelles agricoles ou non. Des consignes particulières concernant les parcelles soumises au gel des terres ou en état d'inculture sont détaillées dans l'arrêté préfectoral du 29/07/2008.

Datura stramoine, plante invasive toxique

Le datura stramoine est une plante annuelle originaire d'Amérique qui pousse en culture mais aussi dans des habitats perturbés comme les bords de routes ou les berges. Il pose d'importants problèmes sanitaires car chaque partie de la plante (tige, feuilles, fruits, graines, racines) est toxique. Poussant dans les cultures, il peut induire une baisse des rendements ainsi qu'une contamination des récoltes. Une fois ingéré, il peut provoquer une confusion mentale, des effets hallucinogènes, des amnésies... chez l'homme et chez l'animal. Les noms couramment employés pour le définir font comprendre qu'il est redoutable : herbe du diable, herbe aux sorciers, herbe des magiciens, pomme épineuse...



Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. Un dispositif de surveillance et de lutte vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable. Vous suspectez sa présence, prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez :

GDS01 : 04 74 25 09 91 et gds01@cmre.fr

FREDON 01 : 04 74 45 56 56 et lea.berthelier@fredon01

Plus d'infos sur : www.fredonra.com

Les dangers de la chenille processionnaire

Les chenilles processionnaires sont les larves d'un papillon de nuit. Elles sont connues pour leur mode de déplacement en file indienne et se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pins mais aussi de cèdres et de chênes dans lesquels sont installés les nids et provoquent un affaiblissement important des arbres.

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous même (tonte de la pelouse, destruction d'une procession ou d'un nid...) peuvent provoquer d'importantes réactions allergiques (mains, cou, visage) et aussi des troubles oculaires ou respiratoires.

Il existe des méthodes préventives ou curatives pour lutter contre les chenilles processionnaires.

Plus d'infos sur <http://www.inra.fr/Grand-public/Sante-des-plantes/Tous-les-dossiers/Processionnaire-du-pin-une-chenille-soushaute-surveillance/>

Lutte contre la prolifération du moustique tigre

Par arrêté préfectoral du 18 avril 2016, le préfet de l'Ain a placé le département de l'Ain au niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya, de la dengue en métropole et du virus zika. Ce niveau de risque considère le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) comme implanté et actif dans le département. Ce moustique peut transmettre le chikungunya ou la dengue seulement s'il a été contaminé en piquant précédemment une personne malade. Le moustique tigre se développant préférentiellement dans des environnements péri-urbains et humides (récipients et réservoirs artificiels tels que vases, bidons, gouttières...), les principales mesures de prévention consistent à ne pas laisser d'eau dormante. La prévention passe également par la protection contre les piqûres de moustiques.

La mairie vous informe

Recensement militaire ou citoyen obligatoire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (ex : permis de conduire).

Si vous avez acquis la nationalité française (naturalisation, déclaration...) entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française. Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recense-

ment classique.

Le recensement s'effectue à la Mairie ou bien par internet en créant votre compte en quelques clics sur : www.mon.service-public.fr et en accédant à la démarche en ligne.

Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), un livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. Après cette démarche, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet également l'ins-

cription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

À savoir : si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il peut présenter dès le recensement sa carte d'invalidité.

Défaut de recensement :

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'irrégularité est sanctionnée par le fait.

- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

Inscription sur les listes électorales

Depuis le 1^{er} janvier 2019 et **avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6e vendredi précédant ce scrutin.**

Cette situation permet l'ouverture de la téléprocédure permettant à chaque électeur d'interroger sa situation électorale (ISE).

Chaque électeur peut interroger sa situation électorale sur le site service-public.fr (lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>) afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter.

Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à s'inscrire :

- **En mairie** : munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport), d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois (ex : factures d'eau ou d'électricité, avis d'imposition, quittances de loyer...).
- **Par Internet** : en créant un compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr et d'accéder à la démarche en ligne « Inscription sur les listes électorales ». La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) ainsi que du justificatif de domicile.

- **Par courrier** en adressant à la mairie le formulaire agréé disponible sur les sites du ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr) ou le site Internet www.service-public.fr à la rubrique « élections ». Le formulaire doit être accompagné impérativement d'une copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour toute demande de rectification des informations d'état civil contenues dans le **répertoire électoral unique**, l'électeur concerné pourra solliciter via service-public.fr la correction de ces données.

Carte d'identité

La mairie de Confrançon ne délivre plus de cartes d'identité

La mairie de Montrevel-en-Bresse est équipée d'un dispositif de recueil des demandes de passeports et de cartes d'identité. En raison d'un nombre élevé de demandes, veillez à anticiper vos démarches.

Demande de carte d'identité

Les demandes de carte d'identité (création, renouvellement) se font uniquement sur rendez-vous.

Prenez rendez-vous

- en ligne sur la plateforme dédiée sur le site : www.montrevel-en-bresse.fr : Titres d'identité - Prise de rendez-vous en ligne
- par téléphone au 04 74 25 60 28. Le service « Titres d'identité » est joignable du lundi au vendredi, entre 11h et 12h uniquement.

Les rendez-vous sont proposés les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 11h et de 14h à 18h.

Pièces à fournir

Les justificatifs à fournir dépendent de votre situation (majeur ou mineur, première demande ou renouvellement...). Des informations générales sont disponibles sur le site www.service-public.fr. Pour toute demande particulière, contactez le service « Titres d'identité » (tél. 04 74 25 60 28).

Pré-demande en ligne

Une fois votre rendez-vous fixé, vous êtes invité à effectuer une

pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). La pré-demande en ligne permettra de traiter plus rapidement votre dossier lors de votre venue en mairie.

Validité des cartes d'identité

La durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. La validité est de 10 ans pour les mineurs.

En France, la validité de votre carte d'identité est prolongée automatiquement de 5 ans, à deux conditions :

- Vous étiez majeur au moment de sa délivrance.
- Votre carte a été validée entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Vous devez vous rendre à l'étranger ?

Renseignez-vous auprès du service « Titres d'identité » (04 74 25 60 28), afin de vérifier que votre pays de destination accepte la prolongation automatique de 5 ans.

Si vous devez refaire votre carte, prévoir un justificatif de votre sortie du territoire (billet d'avion, attestation d'agence de voyage...).

Retrait de votre carte d'identité

Vous serez informé par SMS de la disponibilité de votre carte d'identité en mairie.

Les retraits de passeport se font sans rendez-vous, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 11h et de 14h à 18h.

Déchets ménagers et déchets verts

Quelques rappels sur le traitement des déchets...

Le brûlage des déchets ménagers que ce soit à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel est formellement interdit.

Sur Confrançon, la collecte des ordures ménagères est assurée par la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse tous les lundis matin.

D'autre part, pour éviter tout refus de collecte, vous devez prendre soin de trier vos déchets selon les consignes qui ont été largement diffusées sur le territoire et qui vous sont rappelées dans le « Mémo du tri » disponible en mairie.

Chaque habitant est invité à apporter le plus grand soin au respect des consignes de tri et de traitement des déchets.

Des bennes de tri sont à votre disposition sur la place multimodale ainsi que sur le parking du gymnase. En plus de la déchette-

rie d'Étrez, celle de Polliat est également accessible aux particuliers habitants de Confrançon.

...et le brûlage des bois, broussailles...

Le brûlage, à l'air libre ou en incinérateur individuel des végétaux est également interdit. Ces végétaux doivent être acheminés en déchetterie ou en centre de collecte.

Horaires des déchetteries :

Étrez : lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;

Polliat : lundi, mercredi, samedi de 8h à 12h et 13h30 à 18h (19h au printemps et été) et le vendredi de 13h30 à 18h (19h au printemps et été)

Nuisances sonores

La lutte contre les bruits de voisinage fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui stipule qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Sont également précisées dans cet arrêté les dispositions régissant les lieux publics et accessibles au public, les activités professionnelles, sportives et de loisirs, les propriétés privées et les chantiers.

En résumé, sont interdits dans les lieux publics, les bruits tels que :

- La réparation ou réglage des moteurs, quelle qu'en soit la puissance, à l'exception de réparation de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation
- Les pétards, artifices, objets et dispositifs similaires
- Les appareils de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie.

Lorsqu'il s'agit d'activités industrielles, artisanales, commerciales et agricoles, toutes les précautions doivent être prises pour ne pas occasionner de gêne pour le voisinage notamment entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention nécessitée par l'urgence.

Par ailleurs, l'emploi des dispositifs sonores d'effarouchement des animaux doit être restreint à quelques jours durant lesquels la production agricole doit être protégée. L'usage est fixé comme suit :

- Leur fonctionnement est **interdit du coucher au lever du soleil**
- Les dispositifs doivent être implantés à une distance minimale de 200m de toute habitation et orientés à l'opposé des zones habitées ou à défaut dans la direction la moins habitée
- La fréquence de détonations ne doit pas être supérieure à 6 détonations par heure.

En ce qui concerne les propriétés privées, les dispositions suivantes sont ainsi prévues :

- Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants. **Il est ainsi interdit, de jour comme de nuit de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens** dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans les locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.
- Les occupants et les utilisateurs de locaux privés doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils et instruments divers.
- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, etc.) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
 - Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
 - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, c'est-à-dire entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.

En cas de nuisances sonores constatées, une amende forfaitaire peut être infligée à hauteur de 68 € si l'amende est réglée dans les 45 jours et 180 € au-delà de ce délai.

Carte d'accès à la plage à la Plaine Tonique

Tous les habitants de la Communauté d'Agglomération peuvent désormais bénéficier d'un accès gratuit à la plage de la Plaine Tonique sous réserve de posséder une carte.

Pour ceux qui n'ont pas la carte : elle est établie à l'accueil de la Plaine Tonique. Fournir un justificatif de domicile, une photo d'identité et s'acquitter des frais d'établissement annuels de 5€.

Pour ceux qui ont déjà la carte : se rendre à la mairie de son lieu d'habitation pour l'apposition de la vignette 2019.

Bon à savoir : la carte donne accès gratuitement à la plage. L'entrée au centre aquatique et les activités nautiques restent payantes. Les enfants de moins de 3 ans n'ont pas besoin de carte puisque l'accès au site est gratuit pour eux.



Renseignements :

La Plaine Tonique, 04 74 30 80 52

Repas gourmand du CCAS

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale est heureux de vous inviter au traditionnel repas qui aura lieu à la salle des fêtes dimanche 8 septembre 2019 à 12 heures.

Le repas est offert aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Les conjoints et membres du Club sont les bienvenus moyennant une participation.

Animation assurée, vos chants et danses agrémenteront cette journée conviviale.

Inscrivez-vous à l'aide du coupon ci-contre, à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou en téléphonant à Marie-Claude FELIX au 04 74 30 26 07 **avant le 20 août**.

Coupon Réponse

Coupon à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à retourner à Marie-Claude FELIX

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

participera (ront) au repas du dimanche 8 septembre 2019.

Sur demande de votre part, le transport aller et retour peut être assuré par les membres du CCAS.



Les coulisses du repas 2018



FÊTE PATRONALE CONFRANÇON 22-23 JUIN

ORGANISATION
COMITE DE FLEURISSEMENT

SAMEDI dès 19h00
DIMANCHE dès 12h00

Repas bréchets

Menu

(Melon, bréchets, gratin dauphinois,
fromage blanc, dessert et café)

— —
Sur réservation au plus tard le 16 juin 2019
par retour des flyers disponibles en Mairie
et sur site internet Mairie (<http://www.confrancon.fr>)

PROFITEZ DE NOMBREUSES ATTRACTIONS FORAINES

Dimanche : **Marche familiale**

Jeu de piste tout au long du parcours

Récompense à l'arrivée